

## **COMMISSION BANCAIRE**

Paris, le 26 juin 2008

## Communiqué de presse

## Rapport annuel 2007 de la Commission bancaire

A compter du second semestre de l'année 2007, la crise dite des *subprime* a donné un coup d'arrêt aux conditions économiques et financières favorables qui prévalaient depuis plusieurs années. Si les conséquences de cette crise sont demeurées limitées en 2007, tant au niveau mondial qu'en France, elles ont toutefois contribué à rendre plus difficiles les conditions d'exercice de l'activité bancaire.

Les grandes banques internationales ont ainsi enregistré des dépréciations et des réintermédiations d'actifs dans leur bilan ainsi qu'une hausse du coût du risque qui ont pesé sur leur niveau de rentabilité. Dans ce contexte moins favorable, le système bancaire français dans son ensemble a néanmoins généré un résultat net de près de 27 milliards d'euros en 2007, grâce notamment au caractère limité du montant de ses expositions directes aux produits *subprime*, à la diversification de ses activités et à la bonne tenue de la banque de détail.

Sa capacité à dégager des revenus n'est donc pas remise en cause et doit contribuer au renforcement de l'assise financière des établissements et à la stabilité financière de la place de Paris. Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France et Président de la Commission bancaire, a ainsi estimé que « de manière encourageante, les banques françaises sont parvenues à maintenir un niveau de solvabilité satisfaisant, ce qui prouve la capacité de notre système bancaire à faire face à une crise d'une ampleur et d'une complexité majeures ».

La persistance des effets de la crise financière en 2008, illustrée par les résultats enregistrés au cours du premier trimestre, appelle cependant à la vigilance car les banques doivent en permanence être préparées à faire face à la matérialisation toujours possible de nouveaux risques. Cet objectif passe par une tarification du crédit correspondant aux risques réels encourus, par un renforcement des techniques de gestion du risque, mais aussi par un niveau et une qualité des fonds propres suffisants.

Ainsi, la mise en œuvre concrète de Bâle 2 doit avant tout contribuer à ce que les banques mesurent mieux leurs risques, en temps normal comme en temps de crise. Le nouveau cadre Bâle 2 est désormais une réalité en France depuis le début de l'année. Son impact sur les fonds propres des établissements de crédit ne se limite pas à la détermination de la charge en capital minimum estimée au titre du pilier 1 puisque sont également prévus des dispositifs complémentaires destinés à affiner la gestion des risques, notamment du risque de liquidité, et à planifier les coussins de capital nécessaires.

De plus, une amélioration de la discipline de marché et de la transparence est promue par le pilier 3 de Bâle 2. Dans le cadre général des recommandations formulées par le Forum de Stabilité financière, le Secrétariat général de la Commission bancaire travaille, en coopération avec les services

de l'AMF et avec la FBF, à une amélioration convergente de la transparence et de la communication financière de l'ensemble des établissements de crédit français.

Enfin, les turbulences récentes ont mis de nouveau en évidence la nécessité d'appliquer, dans chaque établissement, des principes rigoureux de gouvernance et de contrôle interne. L'importance de l'implication des directions générales dans la définition du profil de risque et sa déclinaison rigoureuse dans la croissance de l'activité de chaque ligne de métier, ainsi que celle de la disponibilité d'une information transversale sur les risques, méritent plus que jamais d'être rappelées. La gestion du risque opérationnel doit également être renforcée. Une adaptation ciblée des textes réglementaires en vigueur (notamment le règlement n 97-02) devrait faciliter la mise en œuvre de ces principes.

La crise actuelle a aussi souligné combien l'exercice de la supervision bancaire et les actions des banques centrales se renforcent mutuellement pour assurer la stabilité financière. Cela se fait naturellement en France. La Commission bancaire entend de plus poursuivre son action pour renforcer la gestion et la maîtrise des risques, non seulement au niveau national mais aussi européen, au sein d'une organisation décentralisée de la supervision bancaire privilégiant la convergence des pratiques des superviseurs et l'approfondissement de la coopération au sein des collèges de superviseurs mis en place pour les grands groupes transfrontaliers.

Contacts presse :

Corinne Dromer: 01 42 92 44 30 / 06 74 00 33 74

Service de presse : 01 42 92 39 00